

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



SOMMAIRE

LE MOT DU BUREAU	04
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025	08
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	16
Qui sommes-nous ?	18
Nos missions	20
LES ACTIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS	22
Renforcer la justice climatique et environnementale par le droit	25
Faire connaître les droits environnementaux et les inégalités climatiques	49
Reconnaître les droits de la Nature et le crime d'écocide	59
Construire un réseau engagé pour la justice sociale et climatique	65
NOTRE VIE ASSOCIATIVE	72
Les groupes locaux	74
La vie associative	80
Ressources humaines	84
Communication	86
BILAN FINANCIER	91
Les ressources	92
Les dépenses	94

Crédits

Photo : couverture, p.8, p.17, p.96 ©© BY NC Mathis Lunot

Graphisme : Julia Demarque

LE MOT DU BUREAU

Lorsque les temps sont durs, il est primordial de savoir apprécier et célébrer les victoires et les bonnes nouvelles. 2025 aura été de ce point de vue une année de grands contrastes !

2025, cela restera d'abord l'année où Notre Affaire à Tous a fêté ses 10 ans. A travers de nombreux événements et publications, nous avons pu échanger, nous retrouver et célébrer 10 ans de droit au service du Vivant. Cette année a aussi permis de réunir les différentes générations de salarié·es, de bénévoles, d'administrateur·ices, de fondateur·ices et de partenaires qui ont fait, et continuent de faire, l'histoire de l'association. C'est cette grande « famille NAAT » qui a contribué, et continue de contribuer, à faire de Notre Affaire à Tous une ONG de référence en matière de contentieux stratégiques : une organisation dont l'expertise, l'engagement et la capacité d'action sont aujourd'hui reconnus de Belém à Londres, de Séoul aux collectivités françaises d'outre-mer.

2025 est aussi l'année de nouvelles victoires juridiques historiques. Si l'Affaire du Siècle a pu constituer une sorte d'acte de naissance et

de signature climatique de NAAT, les décisions « Justice pour le Vivant » ont ancré durablement la lutte de l'association contre l'effondrement de la biodiversité. Après le tribunal administratif de Paris en 2023, la Cour administrative d'appel est venue consacrer, sans ambiguïté, la responsabilité de l'État dans l'effondrement de la biodiversité et la pollution généralisée, en exigeant une refonte profonde du système français d'autorisation des pesticides. Mais 2025, c'est aussi une manche historique gagnée contre Total, reconnue coupable de « greenwashing » dans une décision encourageante du Tribunal judiciaire de Paris. Une première manche, avant la bataille qui s'annonce pour 2026...

Et si Notre Affaire à Tous revendique désormais son engagement face à la « triple crise environnementale » (climat, biodiversité, pollutions), l'adoption en France de la première loi encadrant les PFAS, et la part que nous y avons prise, constitue également une belle victoire à garder de cette année.

Cette année aura aussi montré, une nouvelle fois, la volonté de l'association de repousser toujours

plus loin les frontières du droit climatique et l'ambition même de la justice climatique. Avec le lancement du « Procès pour la Part Juste », NAAT prend le relais de l'affaire « Grande-Synthe » pour maintenir la pression sur l'État lorsqu'il ne tient pas ses engagements climatiques. Mais ce recours va plus loin : il interroge la suffisance même de ces engagements. Les responsabilités communes mais différenciées, la responsabilité historique et les capacités respectives à contribuer sont désormais au cœur des questions juridiques que nous entendons faire reconnaître.

Parmi les valeurs nouvelles que portent nos contentieux figure aussi, désormais, la reconnaissance des « victimes climatiques ». Avec les partenaires de l'Affaire du Siècle, nous avons voulu relever le défi de l'adaptation au changement climatique en nous associant à des « sinistré·es climatiques » : des femmes et des hommes qui vivent déjà, dans leur corps, leur logement, leur travail ou leur territoire, les conséquences concrètes de l'inaction climatique.

Il y a 10 ans, NAAT est née sous une bonne étoile, et a ensuite bénéficié d'une forme « d'âge d'or » de la mobilisation climatique. Cette période est révolue, nous traversons aujourd'hui un cycle très dur, hostile, marqué par un violent backlash. Les normes et les ambitions environnementales sont attaquées. Les militant·es sont réprimé·es et les reculs se multiplient. Nous ignorons ce que l'avenir réserve à NAAT mais nous savons que nous serons pris pour cible. Pourtant, nous n'avons jamais été aussi solides, et nous continuons à croire dans la force du droit pour défendre une justice climatique et sociale plus ambitieuse.

Comme en 2015, nous refusons de nous résigner à l'inaction. Nous ne pouvons pas rester immobiles quand l'« overshoot » est à nos portes, quand les limites planétaires sont franchies les unes après les autres, quand des travailleur·euses s'empoisonnent sur leurs lieux de travail, quand des territoires restent des mois sans eau potable, quand des personnes vulnérables étouffent dans des logements devenus des bouilloires thermiques, quand des familles voient leur maison s'effondrer

ou être inondée, et quand les pays du Sud affrontent des catastrophes climatiques toujours plus violentes. Nous sommes bel et bien là pour continuer à tenir la digue tant que nous le pourrons, et à pousser pour de plus grandes ambitions qui serviront de boussole quand les jours meilleurs arriveront ! Le succès de la pétition contre la loi Duplomb, comme un bel écho à celle de l'Affaire du Siècle dix ans plus tôt, est d'ailleurs venu nous préserver de tout découragement : il est toujours possible de résister !

A l'heure où nous finalisons ce rapport d'activité, nous apprenons avec tristesse la disparition de Marjan Minnesma, cofondatrice de l'ONG Urgenda, qui a permis la première condamnation pour inaction climatique d'un État en Europe, aux Pays-Bas. Marjan appartenait à cette catégorie rare de personnes un peu folles, capables de lancer des projets que beaucoup jugent d'abord irréalistes. Malgré les insultes, les moqueries et les sceptiques, elle a tenu bon, jusqu'à s'imposer comme l'une des grandes inspiratrices d'un mouvement aujourd'hui mondial : la justice climatique. C'est une grande perte pour notre mouvement. Nous perdons une boussole, mais sa vision et son engagement ont aujourd'hui été disséminés partout dans le monde et le mouvement ne s'arrêtera plus.



Clotilde Bato,
Présidente
de Notre Affaire à Tous



Martin Bobel,
Trésorier



Christelournil,
Membre du bureau

FAITS MARQUANTS 2025

2025 a été une année particulière : l'année anniversaire marquant les 10 ans de Notre Affaire à Tous. 10 ans que nous agissons, ensemble, pour la justice climatique et environnementale. 10 ans de réflexions, d'avancées, et de victoires obtenues.

10 ANS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS



Pour l'occasion, des événements spéciaux étaient au rendez-vous :

● NOTRE ANNIV' À TOUS

Afin de célébrer ensemble le chemin parcouru pendant cette décennie et marquer cette étape comme il se doit, nous avons organisé une soirée d'anniversaire au Consulat (Paris) le samedi 4 octobre. Au programme : des rencontres, prises de parole, témoignages, et une bonne dose de musique pour fêter cet anniversaire.

● TOURNÉE DES UNIVERSITÉS

Nous sommes allé-es à votre rencontre pour échanger sur ces 10 dernières années de justice climatique et environnementale, en passant par les universités d'Aix-en-Provence, de Lille, de Toulouse, de Lyon, de Grenoble, de Rennes, de Toulon et d'Amiens.

● CLIMATE LITIGATION CONFERENCE

A la veille des 10 ans de l'Accord de Paris et au cœur du Parlement européen qui a vu une alliance historique entre la droite et l'extrême droite lancer l'assaut contre le Green Deal, nous avons réuni les acteur-ices du mouvement mondial des contentieux climatiques pour une conférence passionnante.

POUR UNE ACTION DES POUVOIRS PUBLICS ENFIN À LA HAUTEUR

SOIF DE JUSTICE

Nous avons transmis au Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'eau potable notre rapport collectif intitulé "Soif de Justice : agir contre les discriminations d'accès à l'eau dans les territoires dits d'Outre-mer", qui met en lumière la discrimination environnementale qui cible les territoires dits d'Outre-mer par rapport au territoire hexagonal.



L'AFFAIRE DU SIÈCLE

La coalition de l'Affaire du Siècle a continué sa bataille pour l'application de la condamnation historique de l'État obtenue en 2021. Après l'atténuation, l'adaptation : aux côtés de 14 citoyen-nessinistré-es climatique et associations, nous avons lancé une nouvelle action en justice contre l'État français. Nous lui demandons de nous protéger toutes et tous face aux conséquences du changement climatique.

JUSTICE POUR LE VIVANT



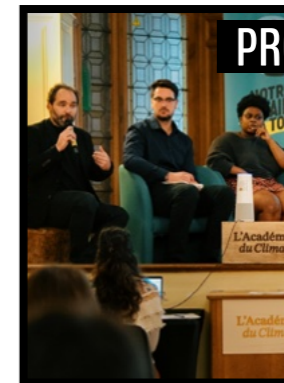
La Cour administrative d'appel de Paris a confirmé la condamnation de l'État français pour sa responsabilité dans l'effondrement de la biodiversité. Elle a enjoint à l'État de réformer ses protocoles d'évaluation et d'autorisation des pesticides, jugés défectueux, afin de les aligner sur les connaissances scientifiques actuelles.



MOBILISATION CONTRE LA LOI DUPLOMB, CONTRE LA LOI SUR LA SOUVERAINÉTÉ AGRICOLE, ET POUR PRÉSERVER L'INDÉPENDANCE DE L'ANSES

Notre Affaire à Tous s'est fortement mobilisée contre la proposition de loi Duplomb, en participant à la saisine du Conseil constitutionnel et en coordonnant une contribution extérieure commune rassemblant 12 organisations. Ce travail collectif a contribué à la censure de l'article 2 visant à réintroduire les néonicotinoïdes. Aux côtés des associations Pollinis et Générations Futures, nous avons également saisi le Conseil d'État pour exiger l'annulation du décret réduisant l'indépendance de l'ANSES.

PROCÈS POUR LA PART JUSTE



Nous avons lancé le premier procès climatique sur la "part juste" de la France. Il vise à inclure les enjeux d'équité à la définition des objectifs climatiques. La France, en tant que pays développé et émetteur historique de gaz à effet de serre, n'agit pas assez dans la lutte contre le changement climatique.





TOTAL GREENWASHING

Le tribunal judiciaire de Paris a rendu une décision historique en condamnant TotalEnergies pour pratiques commerciales trompeuses en raison de ses allégations mensongères portant sur son “ambition d’atteindre la neutralité carbone d’ici 2025” et d’être un acteur majeur de la transition énergétique”.



DIRECTIVE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE

Tout au long de l’année 2025, Notre Affaire à Tous s’est vivement opposée à la proposition de dérégulation Omnibus I de la Commission européenne qui a finalement permis aux lobbys européens et américains d’affaiblir le devoir de vigilance.

POUR UNE PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT SUR LES TERRITOIRES

ACTION CIVILE DE MASSE CONTRE LES PFAS



Notre Affaire à Tous a lancé, aux côtés du collectif PFAS contre Terre et du cabinet Kaizen avocat, une mobilisation visant à monter une action civile de masse pour permettre aux victimes riveraines de la Vallée de la chimie de demander réparation de leurs préjudices aux producteurs de PFAS du territoire : Arkema France et Daikin Chemicals. Cette mobilisation s'est concrétisée par l'une des plus grandes actions civiles d'Europe contre les PFAS : le Procès des 200 contre les PFAS.

LOI PFAS



Les député-es ont adopté la première loi PFAS française, qui représente une avancée majeure, symbolique et politique, pour les victimes de cette contamination. Aux côtés de Générations Futures, nous avons écrit au gouvernement, via un recours gracieux, afin de contester le décret d'application de la loi qui manque d'ambition et donc de le faire compléter pour obtenir une réelle application de la loi PFAS telle que votée par le Parlement.

A69



Nous sommes intervenus devant les juridictions toulousaines pour aider la contestation juridique de ce projet destructeur. Le 27 février 2025, le tribunal administratif de Toulouse avait annulé l'autorisation environnementale nécessaire à la construction de l'A69. Cependant, suite à l'appel déposé par l'État et le porteur de projet, la Cour administrative d'appel de Toulouse, dans le cadre d'une procédure de sursis à exécution, a autorisé la reprise des travaux de l'autoroute. Puis fin décembre, elle a rendu une décision jugeant conformes les autorisations délivrées par l'État. Avec les associations locales nous avons décidé d'aller en cassation.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



QUI SOMMES-NOUS ?

Lancée en 2015, Notre Affaire à Tous est une association qui utilise le droit comme un levier stratégique de lutte contre la triple crise environnementale - climat, biodiversité, pollution. Elle défend une vision du droit en faveur de la justice sociale et des communautés premières concernées.

Après avoir obtenu la condamnation de l'État dans l'Affaire du Siècle, l'association continue d'agir en justice à l'échelle locale, nationale et européenne. Elle est ainsi à l'origine de recours systémiques contre l'inaction des pouvoirs publics (Justice pour le Vivant, Soif de Justice, ...) et l'impunité des multinationales (TotalEnergies, BNP Paribas, Arkema, ...). Ces recours concernent aussi bien les questions climatiques (atténuation, adaptation, pertes et dommages), que les questions de biodiversité (pesticides) et de pollutions (PFAS, pollution de l'air...).

À travers un réseau de citoyen·nes mobilisé·es, Notre Affaire à Tous œuvre pour repousser les frontières du droit en faveur d'un système démocratique, protecteur du Vivant et des droits fondamentaux. Elle entretient pour cela un lien étroit avec les communautés académiques et scientifiques (droit, sciences du climat et du vivant...), aussi bien en France qu'à l'international.

● UN MOUVEMENT DE CITOYEN·NES POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Notre Affaire à Tous comptait au 31 décembre 2025 427 adhérent·es, dont près d'une centaine de membres actif·ves organisé·es en groupes de travail. Ces bénévoles sont en grande partie des professionnel·les du droit, des juristes, avocat·es, étudiant·es, chercheur·ses dont une majorité de jeunes femmes. Ils et elles accompagnent voire pilotent une partie importante du travail juridique et de plaidoyer de l'association, en lien avec l'équipe

salariée et les membres du Conseil d'administration. L'association peut aussi compter sur le soutien de cabinets d'avocat·es (majoritairement en pro bono ou low bono) sur de nombreux projets de l'association. Le bénévolat et le mécénat de compétence représentent une richesse extraordinaire pour l'association, pour mener à bien ses projets et atteindre ses objectifs. Il est aussi le fruit d'une volonté délibérée depuis la création de l'association de proposer un espace d'action à toutes les personnes souhaitant contribuer à la mobilisation du droit et à sa mutation face aux défis de la justice climatique et sociale.

● NOS GROUPES DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2025, il existe 6 groupes de travail : "Multinationales", "Recours Locaux", "Inégalités climatiques", "Droits de la Nature", "International - Veille des affaires climatiques et environnementales" et "Traduction". En 2025, trois groupes locaux sont également actifs à Lyon, Paris et dans la région Méditerranée. Ces groupes réunissent des dizaines de bénévoles de tous profils, s'investissant de manière variable en fonction de leurs compétences, de leur disponibilité et de leurs envies.

Les co-référent·es des groupes de travail, ainsi que les membres du Conseil d'administration et l'équipe salariée constituent la "coordination", regroupement des personnes les plus investies dans l'association, qui assure un suivi des groupes de travail et applique la stratégie de l'association préalablement approuvée par le Conseil d'administration.

NOS MISSIONS



Notre défi, pour ce siècle, est d'envisager, inventer et construire un modèle économique, sociétal et politique qui respecte et protège la vie sur Terre, afin de préserver la dignité humaine et la planète sur laquelle nous vivons en utilisant tous les moyens juridiques à notre disposition. Réchauffement climatique, perte massive de la biodiversité, pollutions... L'impact de l'activité humaine sur la dégradation générale de l'environnement, de l'écosystème terrestre et de la planète n'est plus à démontrer.



Nous unir pour défendre l'intérêt général face à ceux qui détruisent notre planète.

Nous sommes désormais dans l'ère de l'anthropocène, celle où « l'humanité est devenue une force géologique à l'échelle de la planète » (Will Steffen). Nul n'est aujourd'hui tenu responsable juridiquement de la dégradation de notre environnement : ni les entreprises polluantes, ni les pouvoirs publics dont la mission est pourtant de nous protéger. Notre Affaire à Tous agit en justice pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale : contre les instances publiques et les acteurs privés.



Une responsabilité de l'humain vis-à-vis de la Nature. Notre Affaire à Tous travaille à l'institution d'un droit global du Vivant. Nous voulons établir, par la transformation de notre droit, et la mobilisation citoyenne, une nouvelle relation équilibrée entre les humain-es et la Nature, à travers la reconnaissance des droits de la Nature et l'incrimination de l'écocide.



Justice économique, sociale, climatique et environnementale. Nos droits sociaux sont aujourd'hui remis en cause par les crises environnementales et climatiques, qui amplifient comme jamais les injustices et les discriminations. Notre Affaire à Tous souhaite se tenir aux côtés des victimes du changement climatique pour faire reconnaître leurs droits fondamentaux et l'obligation des pouvoirs publics de les respecter. La justice climatique est nécessaire pour assurer l'État de droit et le contrat social. Les États doivent se doter de nouveaux instruments juridiques pour garantir les droits individuels et collectifs de leurs citoyen-nes, et protéger les droits de la Nature et du Vivant. Nous connaissons l'héritage légué par le mouvement des droits civiques aux États-Unis qui proclama dès 1992 les 12 principes pour la justice environnementale. Nous savons que les violences environnementales s'ajoutent aux violences sociales, qu'elles ne font qu'un, et que la protection des droits de la Nature est une condition de l'égalité et du respect des droits humains.



Un mouvement mondial. Notre Affaire à Tous s'inscrit dans un mouvement mondial : celui de la mobilisation pour pénaliser les crimes contre l'environnement, mais aussi pour reconnaître des droits à la Nature ou porter des actions en justice pour le climat. Dans le monde entier, les contentieux climatiques se multiplient : des citoyen-nes et des associations se tournent vers les tribunaux pour faire respecter leurs droits et ceux de la Nature. Ils enjoignent les États à agir plus et mieux pour le climat, en rehaussant leurs ambitions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, en encadrant l'activité du secteur privé, en garantissant la transition énergétique... Et dans le monde entier, les tribunaux multiplient désormais les condamnations.

LES ACTIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS



RENFORCER LA JUSTICE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE PAR LE DROIT



Notre Affaire à Tous agit pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale, afin que les entreprises polluées et les pouvoirs publics, dont la mission est pourtant de nous protéger, soient tenus responsables de la dégradation de notre environnement.



AGIR CONTRE L'INACTION DE L'ÉTAT

L'AFFAIRE DU SIÈCLE



Le 13 décembre 2024, [le Conseil d'État a donné son feu vert](#) pour faire appel de la décision d'exécution rendue en décembre 2023 par le tribunal administratif de Paris. Cette décision reconnaissait que les baisses d'émissions de gaz à effet de serre sur la période examinée pouvaient s'expliquer en partie par des causes extérieures à l'action de l'État (covid-19, crise énergétique avec l'invasion de l'Ukraine, etc) - alors même que celui-ci était tenu d'agir par la décision de l'Affaire du Siècle.

Les organisations ont donc transmis un mémoire complémentaire à la cour administrative d'appel en septembre 2025 concernant le réexamen de l'exécution de la condamnation de 2021.

L'AFFAIRE DES SINISTRÉ·ES CLIMATIQUES

Le 8 avril 2025, Notre Affaire à Tous a lancé avec 14 sinistré·es climatiques et associations, dont les organisations de l'Affaire du Siècle, [une nouvelle action en justice inédite](#) contre l'État français. Avec ce recours, la coalition demande à l'État d'adopter des mesures efficaces et efficientes pour nous protéger toutes et tous, et de façon juste, face aux conséquences du changement climatique qui se multiplient. Après la demande préalable envoyée le 8 avril, [une requête formelle a été déposée](#) le 25 juin en l'absence de réponse de l'État.



L'Affaire du Siècle. Lancement du recours des sinistré·es climatiques.

Ce recours inédit réunit des personnes sinistrées de toute la France qui font face à différents risques : maisons fissurées à cause du retrait-gonflement des argiles, problèmes d'accès à l'eau, canicules, inondations, pertes agricoles. Certain-es des sinistré-es cumulent les inégalités face aux impacts du changement climatique et sont d'autant plus impacté-es car en situation de handicap, atteint-es de maladies chroniques ou encore issu-es de quartiers populaires, de territoires ultra-marins ou des communautés des gens du voyage. Notre Affaire à Tous, en tant que membre de l'Affaire du Siècle, a pleinement participé à la construction de ce nouveau recours.

En parallèle de l'action en justice, la coalition agit aussi auprès des décideur-euses politiques, afin d'obtenir dès maintenant des changements : [questions à la ministre de la Transition écologique](#) via des député-es allié-es, [lettre ouverte](#) pour demander à rencontrer le Président de la République et le Premier ministre, [colloque à l'Assemblée nationale](#), webinaire sur l'actualité de la coalition. Retrouvez les replays [sur la chaîne Youtube de l'Affaire du Siècle](#) !

LE PROCÈS POUR LA PART JUSTE



Le 4 décembre 2025, Notre Affaire à Tous a dévoilé un nouveau recours contre l'État français, déposé en janvier 2025 : [le Procès pour la Part Juste](#).

Ce nouveau recours est d'une part la suite de l'Affaire Grande-Synthe. Cette dernière [s'est close en octobre](#), le Conseil d'État ayant estimé que l'État pourrait respecter une baisse de -40% des émissions en 2030 (par rapport aux niveaux de 1990). Il est à noter que l'affaire

Grande-Synthe se basait sur les anciens objectifs de réduction d'émissions qui incombaient à la France. Le Procès pour la Part Juste questionne le respect par la France des nouveaux objectifs qu'elle doit respecter, issus du Pacte Vert européen (-50% d'ici 2030, contre -40% auparavant).



Conférence de presse de lancement
du Procès pour la Part Juste.

Le Procès pour la Part Juste ouvre aussi un nouveau chapitre du contentieux climatique en France. Il inclut notamment la question du partage équitable de l'effort climatique entre la France et les pays du Sud Global. Notre Affaire à Tous argue que l'effort climatique ne peut pas être réparti de manière strictement égale entre les pays.

Pour ce faire, elle s'appuie sur l'[avis de la Cour internationale de justice de juillet 2025](#) et sur [la décision des "Aînées Suisses pour le Climat \(KlimaSeniorinnen\)"](#) de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) d'avril 2024. Selon ces jurisprudences, les États qui ont contribué historiquement au réchauffement et qui disposent des moyens économiques les plus importants doivent réduire leurs émissions plus vite et plus fortement que les autres. Cela reflète le principe des "responsabilités communes mais différenciées". La France, en tant que pays développé et historiquement émetteur, doit agir davantage pour lutter contre le changement climatique.

Notre Affaire à Tous a déposé la requête en janvier 2025 et l'État y a répondu en octobre 2025. L'association répondra en début d'année 2026 au gouvernement. Affaire à suivre !

JUSTICE POUR LE VIVANT ET LUTTE CONTRE LES PESTICIDES

L'année 2025 a été fortement marquée par l'actualité autour des pesticides et par une mobilisation citoyenne et associative d'ampleur. Dans ce contexte, Notre Affaire à Tous s'est engagée dans plusieurs actions pour dénoncer les dangers des pesticides et les reculs législatifs en cours, notamment autour de la proposition de loi Duplomb, qui a suscité une mobilisation massive et une pétition rassemblant des millions de signatures.

Le 5 avril, Notre Affaire à Tous a participé à la marche vivante « Printemps bruyant » organisée par Extinction Rébellion et Scientifiques en Rébellion, réunissant près de 3 000 personnes à Paris pour dire stop aux pesticides et à l'agro-industrie.

● JUSTICE POUR LE VIVANT



En 2025, l'affaire Justice pour le Vivant a connu une avancée majeure avec la décision de la Cour administrative d'appel de Paris du 3 septembre. La Cour a confirmé la responsabilité de l'État français dans la contamination généralisée des eaux et des sols par les pesticides et l'a contraint à réformer en profondeur ses protocoles d'évaluation et d'autorisation, jugés insuffisamment protecteurs de la biodiversité. La Cour a également imposé la révision, dans un délai de 24 mois, des autorisations de mise sur le marché délivrées selon des méthodes non conformes, ainsi que l'établissement d'un calendrier précis de réexamen sous six mois.

Cette décision constitue une victoire importante pour Notre Affaire à Tous et ses alliés, ainsi que pour le mouvement de lutte contre les pesticides. Malgré un pourvoi en cassation de l'État et du lobby agrochimique Phyteis, non suspensif, le gouvernement reste tenu d'engager ces réformes, tandis que la bataille judiciaire se poursuit désormais devant le Conseil d'État.

● STRATÉGIE ECOPHYTO 2030

Le 13 novembre 2024, Notre Affaire à Tous, Générations Futures, Biodiversité sous nos Pieds (BSNP) et l'association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) ont déposé [un recours en excès de pouvoir auprès du Conseil d'État contre le nouveau plan Ecophyto](#). En violation claire de la condamnation historique de l'État dans le dossier Justice pour le Vivant, la stratégie Ecophyto 2030 repousse une énième fois le délai pour atteindre l'objectif de 50% de réduction de l'utilisation des pesticides et décide d'utiliser un nouvel indice pour calculer cette réduction. Or cet indice engendre une moins bonne appréciation des quantités de produits phytopharmaceutiques épandues sur le territoire, ni de leur dangerosité. En 2025, nous avons continué de suivre ce dossier.

● LOI VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR, DITE LOI DUPLOMB

Ce texte controversé prévoyait notamment la réintroduction des néonicotinoïdes et une mise sous tutelle de l'ANSES par le ministère de l'Agriculture, suscitant une forte opposition.

Notre Affaire à Tous s'est fortement mobilisée contre cette loi, en participant à la saisine du Conseil constitutionnel et en coordonnant une contribution extérieure commune rassemblant 12 organisations. Ce travail collectif a contribué à la censure de l'article 2 visant à réintroduire les néonicotinoïdes.



LOI D'ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LE RENOUELEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE

En février 2025, la loi d'Orientation Agricole a définitivement été adoptée par le Parlement. Outre des discours plus climato-sceptiques les uns que les autres de la part de la ministre de l'Agriculture et des rapporteur-euses du texte, le passage au Sénat puis en Commission Mixte Paritaire (CMP) a donné lieu à un florilège de nouvelles mesures contraires aux obligations environnementales et climatiques de la France.

Définitivement adopté, le texte a cependant dû faire l'objet d'un contrôle par le Conseil Constitutionnel avant d'être promulguée. Notre Affaire à Tous a alors saisi l'occasion pour déposer une contribution dite extérieure au Conseil Constitutionnel dans laquelle nos juristes ont soulevé l'inconstitutionnalité du texte. Résultat, 14 articles du texte censurés dont l'article 2 qui souhaitait introduire un principe de "non-régression de la souveraineté alimentaire", incluant dans sa définition les exportations de denrées agricoles et cherchant donc à acter une vision uniquement productiviste et tournée vers l'exportation de l'agriculture en décrétant que toute diminution de la productivité agricole serait une atteinte à ce principe. Le Conseil constitutionnel a considéré qu'il méconnaissait l'objectif à valeur constitutionnelle d'accessibilité et d'intelligibilité de la loi et le principe de séparation des pouvoirs.

INDUSTRIE VERTE

Le 9 janvier 2025, Notre Affaire à Tous et Zero Waste France ont contesté certains décrets d'application de la loi Industrie Verte, adoptés dans l'entre-deux tours des élections législatives de 2024. Ces textes affaiblissent le droit de l'environnement industriel et le principe du pollueur-payeur et laissant à l'État et aux collectivités la charge de dépolluer des sites que les entreprises pourraient abandonner. Ils permettent également de reconnaître à un stade très précoce le caractère de projet d'intérêt national majeur et de projet ayant une

raison impérieuse d'intérêt public majeur afin par exemple de faciliter par la suite l'octroi d'une "dérogation espèces protégées".

Malheureusement, le Conseil d'État a jugé le 24 novembre 2025 que ces reconnaissances préalables, à un stade très précoce d'élaboration des projets industriels, n'étaient pas contraire au droit en vigueur. Cette décision est particulièrement contestable, notamment en ce qu'elle considère que ces reconnaissances peuvent intervenir avant toute participation du public concernant le projet, et ne doivent pas être motivées.

COUPES BUDGÉTAIRES DE 10 MILLIARDS



En avril 2024, Notre Affaire à Tous a déposé [un recours en annulation contre le décret annulant 10 milliards de crédits](#) moins de deux mois après le vote de la loi de finances. Le dispositif MaPrimeRénov est particulièrement impacté par ce texte puisqu'il devrait se voir amputé de près d'un milliard d'euros. Le budget « écologie, développement et mobilité durables » est le plus touché avec plus de deux milliards d'euros de crédits annulés. Ce recours a finalement été rejeté le 29 janvier 2025 par le Conseil d'État, sous prétexte que ce décret n'impacterait pas directement l'environnement ou encore qu'il était justifié par un changement dans les prévisions économiques intervenu au début de l'année 2024 - alors que ces

éléments économiques étaient [déjà connus fin décembre](#) lors des négociations de vote du budget.

Ces régressions impactent directement la capacité de la France à tenir ses objectifs climatiques en matière d'atténuation et d'adaptation, à protéger le Vivant et la santé environnementale, et à accompagner les acteurs économiques dans leur transition impérieuse.

ZÉRO-ARTIFICIALISATION NETTE

Le 12 août 2024, Notre Affaire à Tous a introduit, aux côtés des associations Amis de la Terre, Terres de Luttes ainsi que de l'Association de concertation et de proposition pour l'aménagement des transports, un recours devant le Conseil d'État visant à faire annuler l'arrêté du 31 mai 2024 qui liste les projets d'envergure nationale ou européenne. L'artificialisation liée à ces projets n'est pas comptabilisée à un niveau local mais à un niveau national et doit donc respecter les limites fixées par la loi pour encadrer cette enveloppe. Or, l'analyse des projets listés a révélé une sous-évaluation de l'artificialisation induite par certains d'entre eux, conduisant à un dépassement des plafonds légaux et, partant, à une violation de la loi.

Cependant, par une décision du 21 novembre 2025, le Conseil d'État a considéré que le dépassement de ce forfait n'emportait aucune conséquence sur la liste des projets et ne pouvait pas non plus être imputé sur l'artificialisation autorisée à l'échelle locale. Ce faisant, il refuse de rendre effectif l'objectif de division par deux de l'artificialisation des terres au cours de la décennie. Cette décision est d'autant plus regrettable qu'elle s'inscrit dans une série de positions récentes du Conseil d'État, marquées par des motivations particulièrement laconiques et une approche conservatrice en matière de protection de l'environnement.

Par ailleurs, le Sénat a voté le 18 mars 2025 la proposition de loi TRACE, qui vise à remettre en cause l'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN), alors même qu'en France, chaque année, l'équivalent de deux fois la surface de Paris est bétonnée, au détriment de la biodiversité, de la souveraineté alimentaire et de la résilience climatique.

À cette occasion, Notre Affaire à Tous a publié un communiqué commun, à l'initiative de la Fondation pour la Nature et l'Homme, aux côtés de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et de France Nature Environnement (FNE).

Son examen à l'Assemblée nationale n'a pas encore été annoncé et demeure incertain, mais Notre Affaire à Tous continuera de se mobiliser pour obtenir le rejet de ce texte.

L'artificialisation des sols, c'est quoi ?

**c'est la destruction
des espaces naturels par
des projets d'aménagement
et d'urbanisation**





AGIR CONTRE L'IMPUNITÉ DES MULTINATIONALES

DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE DES ENTREPRISES

En novembre 2024, [la Commission européenne a annoncé envisager une législation dite « Omnibus I »](#) pour renégocier simultanément certains points de la Directive sur le devoir de vigilance (CS3D) adoptée en avril 2024, de la Directive sur le reporting de durabilité (CSRD), et de la Taxonomie verte. Tout au long de l'année 2025, les organisations, membres du Forum citoyen pour la justice économique (FCJE) dont Notre Affaire à Tous est membre, se sont vivement opposées à cette tentative de dérégulation.

Malgré [nos recommandations](#), [rapports](#), [sondage](#), et l'opposition de [nombreux-ses acteur-ices](#) (société civile, [syndicats](#), entreprises, [économistes](#), Banque centrale européenne), les instances de l'Union européenne ont poursuivi les négociations autour de l'Omnibus I.

À la suite d'une alliance historique entre droite et extrême droite au Parlement européen, et confrontés à des ingérences étrangères (États-Unis, Qatar...) et industrielles incessantes ([dont TotalEnergies au premier plan](#)), les États membres, les parlementaires et la Commission ont fait le choix de la capitulation et ont abouti à un affaiblissement drastique du devoir de vigilance européen.

Afin de dénoncer cette situation inquiétante une coalition d'ONG, dont Notre Affaire à Tous, a déposé [une plainte](#) auprès de



la médiatrice de l'Union européenne. Cette dernière a [ouvert une enquête](#) ayant abouti à une critique ferme des violations des procédures démocratiques européennes et une qualification de la gestion par la Commission de l'Omnibus comme maladministration.

Enfin, le 15 décembre, Notre Affaire à Tous s'est jointe à Transparency International EU et à huit autres organisations de la société civile pour déposer [une plainte officielle pour violation de l'éthique et conflits d'intérêts contre le député européen suédois Jörgen Warborn](#), rapporteur sur le paquet de simplification Omnibus I.

ACTIONS EN JUSTICE CONTRE TOTALENERGIES

- **Pour manquement à son devoir de vigilance en matière climatique**

Le 18 juin 2024, dans une [décision cruciale](#) pour le devoir de vigilance français et la fin des manœuvres dilatoires des multinationales attaquées en justice sur cette base légale, la cour d'appel de Paris a jugé l'action judiciaire recevable. S'est ouverte la phase d'examen au fond du dossier et les échanges de conclusions entre la coalition et TotalEnergies jusqu'en février 2026. L'audience de plaidoirie au fond a eu lieu les 19 et 20 février 2026 au tribunal judiciaire de Paris.

- **Pour pratiques commerciales trompeuses**



Le jeudi 5 juin 2025 s'est tenue au tribunal judiciaire de Paris l'audience au fond du [recours pour pratiques commerciales trompeuses](#) engagé, en mars 2022, par Les Amis de la Terre France, Greenpeace France et Notre Affaire à Tous, avec le soutien de ClientEarth. Cette action inédite en France visait à faire reconnaître le greenwashing massif orchestré par le géant pétro-gazier, notamment lors de son changement de nom en 2021.

Le 23 octobre le tribunal judiciaire de Paris [a rendu une décision historique](#), première mondiale en condamnant TotalEnergies pour [pratiques commerciales trompeuses en raison de ses allégations mensongères portant sur son « ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 » et « d'être un acteur majeur de la transition énergétique »](#). Total n'ayant pas fait appel de la décision, la major pétrolière a dû retirer de ses différents supports de communication les allégations jugées trompeuses visées par la décision, ainsi que publier pour 180 jours le jugement sur son site internet.

ACTION EN JUSTICE CONTRE CASINO



Après des années de blocages procéduraux, les débats sur le fond contre le géant de la grande distribution Casino ont enfin débuté en 2025. Des échanges de conclusions ont eu lieu, à commencer par une première soumission de la coalition d'ONG en avril 2025. Les organisations françaises, brésiliennes et colombienne ont enfin pu évoquer devant les tribunaux les sujets principaux de cette affaire : le respect des droits humains et la lutte contre la déforestation.

A cette occasion, l'Instituto Centro de Vida (ICV) a dévoilé les résultats d'une nouvelle étude, la première à estimer l'ampleur de la déforestation du groupe Casino au Brésil entre 2018 et 2023. Pendant ces six années, ce sont jusqu'à 526 459 hectares d'écosystèmes qui auraient été détruits en lien avec la viande bovine vendue par le groupe français. En novembre, une rencontre de plusieurs membres de la coalition a pu avoir lieu en présentiel à l'occasion de la COP30. Une audience est prévue à la fin de l'année 2026 dans cette affaire, une fois que les échanges de conclusions seront terminés.



Élevage illégal de bétail sur le territoire autochtone d'Uru-Eu-Wau-Wau, dans l'État de Rondônia. Photo © Envol Vert

ACTIONS EN JUSTICE CONTRE BNP PARIBAS

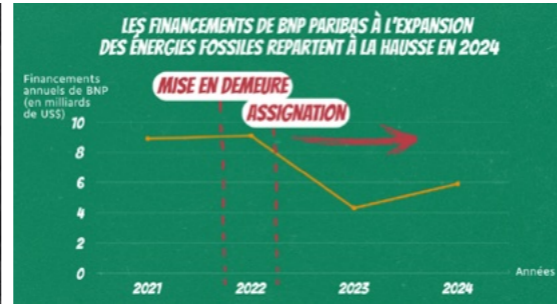
- Pour son soutien financier aux nouveaux projets d'énergies fossiles : L'Affaire BNP



Après avoir obtenu plusieurs victoires historiques depuis notre assignation en justice contre BNP pour ses soutiens financiers à l'expansion fossiles, et à quelques semaines de l'AG 2025 de BNP, [l'Affaire BNP s'est mobilisée pour faire cesser les financements de BNP au gaz naturel liquéfié \(GNL\)](#), un secteur central dans l'expansion fossile mondiale, au côté de 2000 citoyens et citoyennes qui ont interpellé la banque.

[Nos alertes sur les engagements insuffisants de la banque ont été confirmés par les chiffres du rapport annuel Banking on Climate Chaos 2025](#), qui analyse les financements aux énergies fossiles au niveau mondial. BNP soutient toujours l'expansion des énergies fossiles et [ses financements au secteur repartent à la hausse en 2024](#), notamment tirés par les prêts qu'elle continue d'octroyer aux développeurs.

En parallèle, les échanges au fond se poursuivent entre la coalition (Notre Affaire à Tous, Les Amis de la Terre France et Oxfam France) et BNP Paribas, en vue d'une audience au fond.



- Pour son soutien à des acteurs liés à la déforestation

En février 2023, l'ONG brésilienne Comissão Pastoral da Terra (CPT) et Notre Affaire à Tous ont assigné BNP Paribas devant le tribunal judiciaire de Paris pour avoir fourni des services financiers à Marfrig, l'un des plus grands producteurs de viande bovine au monde dont les fournisseurs se sont livrés à une déforestation illégale et grave de l'Amazonie, à l'accaparement de terres dans des territoires autochtones protégés et au travail forcé dans des élevages de bétail. Malgré cela, entre 2019 et 2022, la BNP a continué d'apporter un soutien financier important à Marfrig sans conditionner cette aide à l'implémentation d'un plan zéro-déforestation. Après une tentative de médiation infructueuse, le procès est retourné devant le juge en 2025 et les échanges sur le fond se poursuivent.

A l'approche de l'échéance que la BNP s'est elle-même fixée au 31 décembre 2025 pour arrêter ce type de financement aux acteurs du secteur qui ne seraient pas zéro-déforestation, Notre Affaire à Tous s'est associée à d'autres organisations [afin d'interpeller la BNP](#).





AGIR POUR PROTÉGER LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE PAR LE DROIT

UN ENGAGEMENT DE PREMIÈRE LIGNE CONTRE LES PFAS

Depuis la première médiatisation du scandale en France en 2022, Notre Affaire à Tous figure parmi les acteur·ices principaux de cette lutte contre les polluants éternels, à l'échelle locale - notamment dans la Vallée de la chimie, dans la région lyonnaise-, à l'échelle nationale, et aux côtés de partenaires européens et internationaux.

La lutte anti-PFAS a encore pris en ampleur en 2025, et ce dès le mois de janvier, avec la publication de révélations du Forever Pollution project et Forever Lobbying project, documentant à la fois les coûts astronomiques de la pollution et les stratégies historiques de lobbying mises en place par les industries des PFAS.

Notre Affaire à Tous a participé à la séquence de mobilisation suivant cette semaine de révélations, coordonnée dans toute l'Europe par le Bureau Européen de l'Environnement. Ainsi, le 03 février 2025, Notre Affaire à Tous a lancé, aux côtés du collectif PFAS contre Terre et du cabinet Kaizen avocat, une mobilisation visant à monter une [action civile de masse](#) pour permettre aux victimes riveraines de la Vallée de la chimie de demander réparation de leurs préjudices aux producteurs de PFAS du territoire : Arkema France et Daikin Chemicals. Avec l'optique d'en faire une des plus grandes actions civiles d'Europe contre les PFAS, cette mobilisation de terrain et juridique s'est déployée pendant plusieurs mois, par l'organisation de plusieurs réunions publiques locales, webinaires d'information, permanences en mairie, ou encore par l'édition d'un [guide d'information citoyen](#).

En parallèle, sur le front réglementaire, un autre combat a été remporté au Parlement, puisque les député·es ont adopté définitivement la première loi PFAS française, le 20 février 2025. Notre Affaire à Tous s'est mobilisée



dans la séquence précédant l'adoption, qui représente une avancée majeure, symbolique et politique, pour les victimes de cette contamination. Cette loi prévoit différentes choses : l'interdiction des PFAS dans certains produits (cosmétique, fart de ski, textiles), la création d'une redevance versée aux Agences de l'eau par les industriels émetteurs de PFAS, l'amélioration de la surveillance de ces molécules dans l'eau. C'est un premier pas essentiel dans la lutte, qui s'annonce encore longue, contre ces polluants éternels.

Notre Affaire à Tous a été particulièrement active sur les décrets d'application de cette loi PFAS. Par exemple, après une consultation publique organisée entre mi-août et début septembre, le premier décret d'application, portant sur les modalités de mise en œuvre de la trajectoire de réduction des rejets aqueux de PFAS par les industries, a été publié. Malheureusement, ce décret illustre un [manque d'ambition flagrant de la part du gouvernement, et un déni de consultation du public](#). En effet, adopté sans prendre en compte aucun des plus de 450 commentaires issus de la consultation publique, ce décret ne précise aucune modalités de mise en œuvre de cette trajectoire, pourtant demandé par la loi du 27 février 2025. Ainsi, Notre Affaire à Tous et Générations Futures ont écrit au gouvernement, [via un recours gracieux envoyé le 07 novembre 2025](#), afin de contester ce décret d'application et de le faire compléter pour répondre à l'objectif qu'il se fixe et espérer une application de la loi PFAS telle que votée par le Parlement.

Notre Affaire à Tous continue de porter cette expertise ailleurs en France, et a par exemple participé en juin à une réunion publique organisée sur le sujet par la Ville de Paris et Eau de Paris.



SOUTENIR DES CONTENTIEUX CONTENTIEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Depuis mi-2019, Notre Affaire à Tous donne des conseils juridiques et aide des groupes locaux et des ONG en France à se mobiliser contre des projets imposés et polluants menant à des dégradations environnementales majeures. A travers ces cas locaux, nous avons essayé de partager notre expertise et d'améliorer les connaissances juridiques communes au sein des mouvements citoyens. Tout en poursuivant ces efforts dans les contentieux locaux que nous accompagnions déjà (comme dans le contentieux contre la commune d'Audenge) et lorsque nous sommes sollicités, l'association a également décidé de dédier plus de ressources au soutien de contentieux locaux pouvant avoir un impact national fort pour de nombreux projets polluants sur le territoire (A69, Nonville).

LUTTE CONTRE L'A69

Notre Affaire à Tous est intervenue dans le cadre du recours en annulation contre l'autorisation environnementale du projet autoroutier, déposé en mai 2023, pour soutenir les organisations requérantes et citoyen·nes impacté·es.

Le 27 février 2025, le tribunal administratif de Toulouse a annulé l'autorisation environnementale nécessaire à la construction de l'A69. En effet, dans une décision particulièrement étayée en faits et motivée, le Tribunal avait démontré l'absence de raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) de réaliser ce projet. Or, sans une telle RIIPM, il n'est pas possible d'accorder une autorisation de déroger à la protection des espèces protégées.



A69. Vue des travaux de défrichement

La décision du Tribunal administratif de Toulouse conduisait donc à l'annulation du projet.

Cependant, l'État et le porteur de projet ont fait appel de cette décision et ont également demandé à la Cour administrative d'appel de prononcer un sursis à exécution, qui conduit à ne pas appliquer la décision rendue par le tribunal administratif le temps que la Cour rende son jugement. La Cour a non seulement accordé ce sursis à exécution le 28 mai 2025, mais elle a également annulé la décision du tribunal administratif le 30 décembre 2025, ce qui a permis la reprise des travaux et des destructions qui y sont associés.

L'ensemble des associations vont désormais saisir le Conseil d'État pour faire annuler cette décision.

NONVILLE

Les Amis de la Terre France, FNE Ile-de-France, FNE Seine-et-Marne, Notre Affaire à Tous, le Réseau Action Climat et Reclaim Finance interviennent depuis [octobre 2024](#) pour soutenir le recours en justice d'Eau de Paris contre un projet de nouveaux forages pétroliers à Nonville, en Seine-et-Marne. Ces nouveaux forages de 1500 mètres de profondeur doivent traverser une nappe phréatique qui alimente plus de 180 000 habitant-es d'Île-de-France en eau potable. Par ailleurs, le risque de pollution du Lunain, rivière classée Natura 2000, située à proximité, serait dramatique pour la biodiversité.

Le Tribunal Administratif a rendu [un jugement](#) avant dire droit le 30 janvier 2025 concernant le recours en justice d'Eau de Paris contre les nouveaux forages pétroliers à Nonville, en Seine-et-Marne. Il reconnaît l'illégalité de certains aspects de l'autorisation de travaux et accorde 10 mois à Bridge Énergies et au préfet de Seine-et-Marne pour régulariser le projet. Cette décision donne donc un répit bienvenu : les travaux sont suspendus. Cependant, selon les associations, le projet n'est pas régularisable. Leur combat continue pour que le juge parvienne à la même conclusion dans 10 mois, en octobre 2026.

BEAUVAIS

Les associations Notre Affaire à Tous, Sauvez le Beauvaisis, ADERA ont engagé début 2025 [un recours auprès du tribunal administratif d'Amiens pour empêcher l'expansion du trafic aérien à l'aéroport de Beauvais](#), hub de la compagnie low-cost Ryanair. Cette action en justice est la première, en France, à articuler les volets santé (nuisances sonores, pollution aux particules fines) et climat (émissions de gaz à effet de serre) pour exiger l'annulation ou la renégociation d'un contrat de concession aéroportuaire.



Forage actuel à Nonville. Photo ©©BYNC Wikimedia Commons

FAIRE CONNAÎTRE LES DROITS ENVIRONNEMENTAUX ET LES INÉGALITÉS CLIMATIQUES



Afin d'œuvrer pour un droit de l'environnement plus ambitieux, nous devons convaincre les législateur·ices, mais également les juges et l'opinion publique, en actionnant le levier de la mobilisation citoyenne et du soutien du grand public. Cela passe par documenter et informer sur les impacts des changements climatiques et les inégalités qu'ils aggravent ou génèrent.



INÉGALITÉS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Afin d'œuvrer pour un droit de l'environnement plus ambitieux, nous devons convaincre les législateur·ices, mais également les juges et l'opinion publique, en actionnant le levier de la mobilisation citoyenne et du soutien du grand public. Cela passe par documenter et informer sur les impacts des changements climatiques et les inégalités qu'ils aggravent ou génèrent.

INÉGALITÉS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

En 2025, le groupe de travail sur les inégalités climatiques et environnementales a poursuivi ses différentes actions visant à mieux connaître et faire connaître les impacts différenciés des changements climatiques avec l'objectif d'une meilleure prise en compte des vulnérabilités existantes et de promouvoir l'effectivité des droits fondamentaux de chacun et chacune.

- **IMPACTS : la revue de presse des inégalités climatiques**

Le travail autour de la revue IMPACTS s'est notamment concentré en 2025 sur les impacts du cyclone Chido à Mayotte, après son passage destructeur sur l'archipel le 14 décembre 2024, faisant 39 victimes (bilan officiel des décès comptabilisés), des milliers de blessé·es et d'importants dégâts matériels. Les premières victimes de la catastrophe sont les plus vulnérables : les enfants, les familles vivant en bidonville, les personnes



qui manquaient déjà d'eau et des biens de première nécessité... La responsabilité de l'État est importante : l'impact a été d'autant plus important du fait que le département est le plus pauvre de France. Dans les jours suivants le passage du cyclone, le groupe de travail a sensibilisé le grand public sur ces impacts par plusieurs posts sur les réseaux sociaux en début d'année, en relai des collectifs locaux.

En décembre 2025, en commémoration des un an du passage du cyclone, les bénévoles ont consacré un nouveau numéro de la revue IMPACTS aux conséquences de cet événement climatique extrême : [Un an après Chido à Mayotte, quel bilan pour un "plus jamais ça" ?](#) Ce numéro revient sur les impacts toujours visibles aujourd'hui du cyclone et s'attache à tirer le bilan des mesures qui ont été prises par les autorités pour réduire la vulnérabilité de l'île et de ses habitant·es face aux risques climatiques et environnementaux.

PROJET « PRISONS ET RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX »

Après la publication du [rapport "Double peine : les risques climatiques et environnementaux en prison"](#) en 2024, Notre Affaire à Tous a poursuivi son travail de sensibilisation et de plaidoyer autour de ces questions tout au long de l'année 2025. Ce travail s'est fait tant auprès du grand public - avec par exemple la participation à l'émission La Dernière sur Radio Nova aux côtés de l'Observatoire International des Prisons -, qu'auprès des professionnel·les du secteur par le biais d'échanges avec des avocat·es, de la participation au [colloque "La transition écologique dans l'administration pénitentiaire : enjeu et perspective"](#) organisé par l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire, mais aussi de la présentation du rapport [lors de la 118ème réunion plénière du comité pour la prévention de la torture et des traitements inhumains et dégradants du Conseil de l'Europe](#).

Ces échanges et événements ont permis de partager les analyses de Notre Affaire à Tous et d'expliquer les impacts du changement climatique et des problématiques environnementales sur les lieux de détention, et les violations importantes des droits fondamentaux des personnes qui y sont associées. Le travail effectué

par le groupe de travail “inégalités” a été un véritable catalyseur pour rendre visible ces problématiques dans l’espace public, tant au niveau national qu’européen, et de lancer des réflexions sur l’évolution des politiques et des pratiques afin de mieux prendre en compte les conséquences du changement climatique sur des personnes particulièrement vulnérables.

SOIF DE JUSTICE : UNE CAMPAGNE SUR L’ACCÈS À L’EAU DANS LES OUTRE-MER ET LES DISCRIMINATIONS ENVIRONNEMENTALES



Lancée en 2023 autour d’un premier contentieux local à Mayotte suite à la sécheresse historique qu’avait connu le département cette année-là, la campagne Soif de Justice s’intéresse aux discriminations environnementales liées à l’accès à l’eau potable dans les territoires dits d’Outre-Mer. En effet, les difficultés d’accès à une eau potable dans les territoires dits d’Outre-mer représentent une crise

majeure, aux conséquences quotidiennes dramatiques et croissantes sur les droits humains des adultes et enfants qui y vivent.

Dans ce contexte, nous avons publié en juin 2025 le rapport [“Soif de Justice : agir contre les discriminations d’accès à l’eau dans les territoires dits d’Outre-mer”](#). Il dévoile un état des lieux accablant, qui a vocation à mettre en lumière le ressort de la discrimination environnementale qui cible les territoires dits d’Outre-mer par rapport au territoire hexagonal. Les constats que nous y faisons, autour des problématiques d’accès à l’eau potable et des violations des droits fondamentaux qui en résultent, sont d’une gravité telle que nous avons également transmis ce rapport au Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l’eau potable. Il est important que la France soit amenée à répondre de ce scandale devant les Nations-Unies.



Manifestation à Mayotte. Photo © Mayotte a Soif

Une conférence de presse s'est tenue en amont de la publication, et le rapport a pu être présenté à différents acteur·ices, comme le Défenseur des droits ou des député·es. Il a également été représenté au Sommet Lakou, organisé par le Collectif des luttes sociales et environnementales des Outre-mer en octobre 2025, à l'occasion duquel Notre Affaire à Tous a pu échanger avec la délégation d'organisations ultramarines sur les stratégies, victoires et bonnes pratiques pour renforcer les luttes communes.

Ce rapport est le fruit d'un travail collectif inédit, rassemblant, dans l'ordre alphabétique : l'ASSAUPAMAR (Martinique), le Collectif des luttes sociales et environnementales, Guyane Nature Environnement, Kimbé Rèd F.W.I. (Antilles), Lyannaj pou depolyé Matinik, Mayotte a soif, Mayotte Nature Environnement, Notre Affaire à Tous et l'association VIVRE (Guadeloupe).

Ce travail fait notamment suite aux partenariats établis avec les cliniques de droit de Sciences Po Paris et de l'Université de Nanterre, qui ont travaillé sur un état des lieux de la problématique de l'accès à l'eau dans les DROM et les pistes d'action - notamment à l'échelle internationale - qui permettraient d'envisager une amélioration de cette situation d'injustice environnementale.

Enfin, Notre Affaire à Tous s'est également tenue aux côtés de son partenaire antillais Kimbé Rèd F.W.I. dans le cadre de la campagne Tous Humains. À l'occasion de la Journée internationale des droits humains, le 10 décembre, Notre Affaire à Tous et Kimbé Rèd ont ainsi déposé un recours gracieux pour exiger l'intégration des territoires dits d'Outre-mer à la Charte sociale européenne, et ainsi le respect des droits humains des 3 millions d' « Ultramarin·es ». Pour rappel, la France exclut de ce traité des droits humains, les trois millions de personnes résidant dans les territoires dits d'Outre-mer, qui ne peuvent donc y faire appel pour demander le respect de leur droit du travail, à l'éducation, au logement, à la santé, ou encore à l'eau potable et à un environnement sain. Nous avons également porté le sujet ensemble lors d'un événement organisé à l'Assemblée nationale par la délégation Outre-mer le 8 décembre.

PUBLICATION DU MANUEL MILITANT SUR LES IMPACTS INÉGALITAIRES DE LA CRISE ENVIRONNEMENTALE : UN OUTIL POUR EN PARLER !

À l'occasion des 10 ans de l'association, les bénévoles ont souhaité mettre en avant les nombreux travaux de l'association sur le sujet des inégalités climatiques et environnementales. Partant du constat qu'il est parfois difficile de parler de sujets comme celui de la crise environnementale autour de soi, Notre Affaire à Tous a publié un manuel militant qui propose les principales clés pour comprendre facilement les interactions entre enjeux écologiques, sociaux et économiques, et pouvoir en parler. Nous sommes convaincu·es qu'il est essentiel de visibiliser ces interactions pour comprendre l'aspect fondamentalement systémique de notre lutte.

The image shows the cover of the 'MANUEL MILITANT' and a page from the 'SOMMAIRE' section. The cover features the title 'MANUEL MILITANT' in large, bold, black letters on a white background. Below the title, it says 'Comprendre les injustices et agir : les impacts inégaux de la crise environnementale en France'. The 'SOMMAIRE' page lists the following sections and their page numbers:

- ÉDITO 6-7
- IMPACTS : COMPRENDRE LES INJUSTICES ENVIRONNEMENTALES POUR AGIR 8-9
- UN MANUEL MILITANT : POURQUOI FAIRE ? 10-13
- 1. TRAVAILLER DANS UN MONDE À +4°C 14-21
- 2. LES TERRITOIRES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : SUREXPOSITION ET MAL-ADAPTATION 22-29
- 3. IDENTITÉS ET GROUPES SOCIAUX : "DIS MOI QUI TU ES, JE TE DIRAIS COMMENT TU SERAS IMPACTÉ·E" 30-37
- ET MAINTENANT ON FAIT QUOI ? 38-43

Below the 'SOMMAIRE' page, there are three small images showing people in various settings, and a small graphic of a hand holding a flame.



LA VEILLE JURIDIQUE DES CONTENTIEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX



En 2025, le groupe de travail International - Veille juridique a poursuivi son activité de publication d'une newsletter sur le droit environnemental et climatique. Trois numéros ont été publiés, chacun contenant un article et plusieurs fiches d'arrêts abordant des thématiques diverses :

Le 21ème numéro de la newsletter a été publié en janvier. L'article principal a porté sur l'encadrement juridique des enjeux environnementaux de l'élevage. Un autre article a détaillé les avancées de la COP 16 biodiversité de Cali. Enfin, trois fiches de décision complétaient la newsletter.

Le 22ème numéro de la newsletter a été publié en mai. L'article principal a porté sur la reconnaissance implicite des droits de la Nature par les juridictions françaises. La newsletter était complétée par trois fiches de décision sur des décisions environnementales françaises et européennes.

Le 23ème numéro de la newsletter a été publié en octobre. L'article principal a porté sur les espoirs d'une réglementation européenne des PFAS face aux volontés de dérégulation de l'industrie chimique. La newsletter comportait également deux fiches de décision.

Par ailleurs, tous les mois, le groupe a publié un résumé de 3 actualités juridiques environnementales sur les réseaux sociaux de Notre Affaire à Tous.



PLAIDOYER POUR LA SORTIE DES ÉNERGIES FOSSILES

Dans le prolongement du [side event sur la sortie des énergies fossiles](#) qui s'est tenu à l'Assemblée nationale le 12 novembre 2025, en marge de la COP30, un "policy brief" qui synthétise et prolonge les pistes évoquées lors des échanges a été publié.

[Ce document](#), issu d'un travail collectif associant universitaires, associations, think tanks et élu-es, propose 14 mesures d'action pour engager concrètement la France dans la sortie des énergies fossiles, en mobilisant les leviers politiques, juridiques, financiers et judiciaires.




RECONNAÎTRE LES DROITS DE LA NATURE ET LE CRIME D'ÉCOCIDE



Notre Affaire à Tous œuvre à la reconnaissance des droits de la Nature et du crime d'écocide.

Nous voulons établir par la transformation de notre cadre juridique et la mobilisation citoyenne, une transformation des relations entre les humain·es et la Nature. Notre plaidoyer pour la reconnaissance du crime d'écocide passe par notre participation active à la coalition Stop Ecocide France.



En 2025, Notre Affaire à Tous a fortement contribué à faire progresser la reconnaissance des droits de la Nature en France, à travers une série d'événements publics, institutionnels et citoyens. Dès le début de l'année, l'association s'est engagée dans des actions de sensibilisation et de dialogue, notamment avec l'organisation d'un symposium au Palais de Tokyo en février autour du thème « Nature On Board », ainsi que des rencontres avec des acteur·ices locaux·les et éducatif·ves, comme avec Amnesty International à Besançon. Le 26 avril a marqué un temps fort avec la participation à la Convention citoyenne pour les droits de la Seine organisée par la Ville de Paris, où Notre Affaire à Tous a échangé avec les citoyen·nes sur cet horizon juridique émergent, tout en contribuant parallèlement à des initiatives locales de sensibilisation, notamment à Bagneux.

Cette dynamique s'est amplifiée au niveau politique et européen. Le 30 avril 2025, Notre Affaire à Tous a joué un rôle clé dans un colloque inédit à l'Assemblée nationale, réunissant élu·es, juristes et chercheur·euses, et a porté plusieurs annonces structurantes : propositions citoyennes de lois, demande de mission d'information parlementaire et création d'un cercle de juristes. En parallèle, l'association s'est investie dans une coalition européenne d'ONG pour faire reconnaître les droits de la Nature dans le droit de l'Union, notamment via une Initiative Citoyenne Européenne qui sera déposée auprès de la Commission européenne en mars 2026. Impliquée activement dans sa rédaction et dans l'organisation de son lancement à Bruxelles, Notre Affaire à Tous confirme ainsi son rôle moteur dans l'émergence d'une dynamique juridique et politique en faveur de la Nature comme sujet de droits.

Les événements marquants de 2025 concernant Notre Affaire à Tous et les droits de la Nature :

- 13 février 2025 Organisation d'un symposium sur le thème "Nature On Board" au Palais de Tokyo, en collaboration avec Earth Law Center-Nature Governance Agency, Corporate Regeneration, et B Lab France, et publication du toolkit ["Onboarding Nature"](#)
- 15 mars 2025 Rencontre avec le groupe d'Amnesty International de Besançon pour une présentation-débat sur les droits de la Nature, dans le cadre du concours de nouvelles pour lycéen·nes "Plumes Rebelles", dont le thème cette année était "La Nature peut-elle avoir des droits?"
- 26 avril 2025 Suite à l'invitation du Conseil local de la transition écologique de la mairie de Bagneux, dans le cadre de l'événement « Bagneux Respire ! », le groupe Droit de la Nature, en collaboration avec le groupe local Paris/IDF est intervenu pour présenter les enjeux liées aux Droits de la Nature lors d'un ciné-débat sur la protection des océans aux côtés de Madame Catherine Jeandel, océanographe au CNRS, à la suite de la projection du documentaire « L'Océan vu du cœur », dont Notre Affaire à Tous est partenaire, réalisé par Iolande Cadrin-Rossignol et Michaud Marie-Dominique, sorti en 2023.
- 26 avril 2025 Participation à la Convention Citoyenne pour les droits de la Seine organisée par la mairie de Paris, dans le cadre du forum des "initiatives engagées."
- 30 avril 2025 Colloque sur les droits de la Nature à l'Assemblée Nationale, à l'initiative du député Charles Fournier.

Enfin en 2025, Notre Affaire à Tous a poursuivi activement son engagement pour la reconnaissance du crime d'écocide, en continuant à s'investir au sein de la coalition Stop Ecocide France. L'association a œuvré pour une transposition ambitieuse de la directive européenne sur la criminalité environnementale dans le droit français, en combinant expertise juridique et économique, actions de plaidoyer et dialogue avec les décideur·euses public·ques. Cette mobilisation s'est notamment traduite par des échanges constructifs avec des responsables politiques, dont la députée écologiste Marie Pochon.

Ce travail a culminé le 26 novembre 2025 avec l'organisation d'un événement majeur à l'Assemblée nationale, placé sous le patronage de Marie Pochon. Réunissant des député·es issus de plusieurs groupes politiques, de La France Insoumise à Ensemble pour la République, cette rencontre transpartisane a permis de structurer une stratégie commune. L'objectif est clair : obtenir, d'ici mai 2026, une transposition ambitieuse de la directive afin de faire reconnaître pleinement le crime d'écocide dans le droit français.



Colloque à l'Assemblée Nationale.

CONSTRUIRE UN RÉSEAU ENGAGÉ POUR LA JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE



A l'échelle territoriale, nationale et internationale, Notre Affaire à Tous s'est développée et a gagné en notoriété grâce à l'implication de nombreux·ses bénévoles engagé·es pour la justice climatique et sociale, en complément de l'équipe salariée. Cette année encore, leur expertise et leur engagement ont permis à l'association de porter ses actions en justice et ses campagnes et de les faire connaître à un public large. L'association s'attache, autant qu'elle le peut, à nouer des liens et à échanger avec des acteur·ices divers·es, en France et ailleurs : issu·es du monde associatif, de mouvements citoyens, de la sphère académique, des institutions...

ÉTAT

CLIMAT

Affaire du Siècle
 Oxfam France
 Greenpeace France
 MIRAMAP
 Locataires Ensemble
 Association Urgence
 Maisons Fissurées
 Ghett'up
 Mayotte a Soif
 ANGVC
Procès pour la Part Juste
 CCFD - Terre Solidaire
 Natural Justice

BIODIVERSITÉ

Justice pour le Vivant
 POLLINIS
 Biodiversité sous nos pieds
 ASPAS
 ANPER-TOS
Loi Duplomb
 Générations Futures
 Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
 CCFD Terre-Solidaire
 Terre de Liens
 Fondation pour la Nature et l'Homme
 Fondation 30 Millions d'Amis
 Réseau CIVAM

**PROTECTION
 DU DROIT DE
 L'ENVIRONNEMENT**

Amis de la Terre
 Zero Waste France
 Générations futures

RECOURS LOCAUX

A69

La Voie est Libre
 Les Amis de la Terre
 Midi-Pyrénées
 Attac Tarn
 GNSA

NONVILLE

FNE Seine-et-Marne
 FNE Ile-de-France
 Les Amis de la Terre France
 Réseau Action Climat

INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES

Mayotte a soif
 Kimbé Rêd F.W.I
 L'ASSAUPAMAR (Martinique)
 Collectif des luttes sociales et
 environnementales
 Guyane Nature Environnement
 Lyannaj pou dépolyé Matinik
 Mayotte Nature Environnement
 VIVRE (Guadeloupe)

DROITS DE LA NATURE ET ÉCOCIDE

DROITS DE LA NATURE

Rechte der Natur e.V.
 Stichting Rechten van de Natuur
 Eduardo Salazar-Ortuño,
 ILP pour la Mar Menor
 Osoba Odra
 Aurora
 Association Atlantique
 Natur an Umwelt
 Vogelbescherming
 Pachamama Romania
 Peter Doran
 Thomas Wallentin
 Lex regen
 Puse Latvijas

ÉCOCIDE

Stop Ecocide International
 Stop Ecocide France
 Droits et Mouvements Sociaux

MOUVEMENT MONDIAL

Climate Litigation Network (CLN)
 Client Earth
 CIEL
 ECCHR
 ECCJ
 Fian
 Ligue des Droits de l'Homme
 Greenpeace
 European Environmental Bureau (EEB)
 Milieudéfensie
 Germanwatch
 Uplift
 World Youth for Climate Justice
 HEKS/EPER
 Opportunity Green

MULTINATIONALES

TOTAL GREENWASHING

Greenpeace France
 Amis de la Terre France

TOTAL CLIMAT

Sherpa
 France Nature Environnement
 Ville de Paris

CASINO

Canopée
 Sherpa
 COIAB
 Comissão Pastoral da Terra (CPT)
 Envol Vert
 FEPIPA
 FEPOIMT
 OPIAC
 Mighty Earth

BNP DEFORESTATION

CPT
 Canopée
 Reclaim Finance
 Mighty Earth
 Envol Vert
 Action Aid France

L'AFFAIRE BNP

Les Amis de la Terre France
 Oxfam France

FCJE

Convaincu·es de la force du collectif pour agir et faire changer les choses, Notre Affaire à Tous porte systématiquement, depuis sa création, ses actions pour la justice climatique et environnementale avec des partenaires de tous horizons, issus pour la majorité du mouvement environnemental et climatique français, et en prenant soin d’emmener avec nous les mouvements de citoyen·nes mobilisé·es et impacté·es. Notre Affaire à Tous souhaite également veiller à s’appuyer sur les collectifs réunissant les communautés concernées en premier lieu (quartiers populaires, résident·es dites d’Outre-mer, riverain·es des zones industrielles...) chaque fois que cela est possible, et notamment avec la conviction que la justice climatique et environnementale ne peut passer que par la justice sociale.

L’inventaire de toutes et tous serait fastidieux, et nous ne ferions que multiplier les oublis... Vous retrouverez au fil des pages de ce rapport d’activité systématiquement mentionnés les partenaires avec qui nous portons nos projets. Et au-delà des partenariats formels aboutis, nous mettons un point d’honneur à essayer de répondre à toutes les sollicitations partenariales pour échanger sur des sujets communs, partager nos retours d’expérience, relire des projets, “brainstormer”, témoigner dans des procès... Cette philosophie qui prévaut depuis la création de Notre Affaire à Tous n’est pas anodine : une part non négligeable du temps de l’équipe est consacrée à ces échanges et projets partenariaux. C’est un coût en temps, mais un enrichissement considérable également.

Nous croyons que l’outil du droit doit être au service de toutes les luttes, aux côtés d’autres modes de mobilisation.



DES ÉCHANGES CONSTANTS AVEC LE MONDE ACADÉMIQUE

Notre Affaire à Tous porte une attention particulière au fait de pouvoir garder des liens avec la sphère académique, afin de se nourrir des travaux qui s’y développent sur les sujets de travail de l’association, et de la nourrir de la pratique que nous développons sur des sujets étudiés. Nos membres répondent ainsi à de nombreuses sollicitations pour participer à des conférences, colloques, tables-rondes ou cours en faculté.

Notre Affaire à Tous s’investit également dans plusieurs partenariats avec des cliniques juridiques d’universités. Inspirées des Law Schools dans le monde anglo-saxon, les cliniques juridiques mettent en relation des étudiant·es en droit et des partenaires extérieurs en vue de répondre à une demande sociale de la part de structures privées ou publiques. Liant théorie et pratique, ces programmes permettent aux étudiant·es de s’immerger dans la pratique du droit avec des partenaires expert·es qui les accompagnent tout au long du projet. Notre Affaire à Tous noue ainsi des partenariats annuels avec ces programmes, afin de proposer aux étudiant·es des projets en lien avec la justice climatique et environnementale. Ces partenariats permettent, dans des dynamiques de recherche-action, d’approfondir la recherche et de documenter un sujet défini, en lien avec des professionnel·les expert·es, en aboutissant à des livrables utiles à l’association. Il peut s’agir de rapports, de notes d’opportunité ou de faisabilité contentieuses, de podcasts, de l’organisation d’un événement... Ces travaux sont pleinement intégrés à la stratégie de l’association, mais également formateurs et valorisables par les étudiant·es. En 2025, Notre Affaire à Tous a ainsi pu travailler avec les cliniques juridiques de Sciences Po Paris, de l’Université Paris-Nanterre, de l’Université Paris-Dauphine, de Sciences Po Toulouse et de l’ENS Rennes.



UN RÉSEAU INTERNATIONAL

Notre Affaire à Tous s'inscrit dans un mouvement global pour la justice climatique. En 2025, l'association a continué à renforcer ses liens avec les organisations et citoyen·nes agissant pour la justice climatique à travers le monde. Cette démarche s'est traduite aussi bien par un approfondissement du partage d'expertise et de co-réflexions avec les autres organisations portant des contentieux climatiques en Europe (Client Earth, Opportunity Green & Uplift (UK), Germanwatch & ECCHR (All), Milieudéfense & Urgenda (PB), Klimatzaak (Belgique), A-sud (Italie), Aurora (Suède) etc.), que par des contributions de doctrine, événements collectifs, et échanges universitaires.

L'événement organisé en décembre au Parlement européen à l'occasion des 10 ans de l'association a parfaitement illustré cette démarche : Réunissant des partenaires de tous les horizons géographiques et disciplinaires (avocat·es, universitaires, représentant·es d'ONG et d'institutions, parlementaires...), de toute l'Europe jusqu'aux États-Unis et même la Corée, cette grande réunion a fait salle comble et a constitué un rendez-vous précieux pour tout l'écosystème des contentieux systémiques.

L'association a bien entendu continué à renforcer ses collaborations avec plusieurs coalitions européennes, telles que ECCJ (European Coalition for Corporate Justice) sur le devoir de vigilance, mais aussi de nombreux partenaires clés de la justice climatique dans le monde (Climate Litigation Network, le European Environmental Bureau, ...).

Notre Affaire à Tous a également renforcé ses liens avec les partenaires représentant des peuples autochtones en Amazonie dans le cadre des contentieux Casino et BNP. De nouveaux liens ont également été tissés dans le cadre de notre participation à la COP 30 à Belem.

Par essence, Notre Affaire à Tous s'attache à créer des partenariats avec des acteur·ices de tous horizons, complétant son expertise ou apportant des expertises sectorielles complémentaires. L'addition des points de vue, des connaissances et des méthodes de travail est ancrée dans l'ADN de l'association depuis sa création.

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Le 23 juillet, la Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu son avis consultatif très attendu concernant les obligations juridiques des États en matière de changement climatique. Saisie par l'Assemblée générale des Nations Unies, suite à la mobilisation de pays insulaires particulièrement impactés et de jeunes, la Cour devait répondre à deux questions suivantes : quelles sont les obligations des États, en vertu du droit international, face à la crise climatique ? Quelles sont les conséquences juridiques en cas de manquement ?

À l'unanimité, la Cour confirme des standards d'obligations élevés pour tous les États de faire leur part dans la lutte contre le changement climatique et que ces obligations doivent être guidées par des valeurs de justice et d'équité, notamment en prenant en compte les responsabilités et capacités différenciées des États. Elle appelle également les États à réguler les acteurs privés très émetteurs. Retrouvez sur notre site internet [les points principaux de l'avis rendu](#), ainsi qu'une [présentation par Notre Affaire à Tous des positions des États](#) lors de la phase de consultation préalable à l'avis de la Cour.

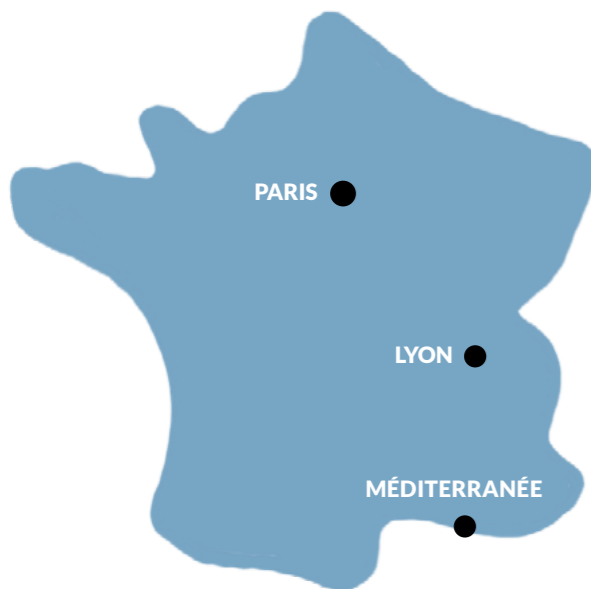


Photo : www.theconversation.com / AFP

NOTRE VIE ASSOCIATIVE



LES GROUPES LOCAUX



Notre Affaire à Tous développe son activité territoriale, non seulement en soutenant des luttes locales, mais aussi au sein de ses trois groupes locaux actifs, situés à Lyon, Paris et dans le bassin méditerranéen.

Par la création de groupes locaux de Notre Affaire à Tous, notre volonté est d'étendre le droit et la compétence à l'échelle locale, au plus proche des territoires. L'objectif de ce maillage territorial est de sensibiliser à l'importance des outils juridiques dans la lutte contre le changement climatique, de rencontrer les acteur·ices associatifs territoriaux, de faire un travail de plaidoyer auprès des acteur·ices locaux·les et de combattre les projets imposés et polluants.

Dans chacun de ces groupes, se développent une expertise adaptée aux problématiques locales, ainsi que de nombreuses activités de sensibilisation auprès des acteur·rices et jeunes du territoire. Santé environnementale et justice pénale autour de Lyon, déchets en région parisienne, pollutions maritimes du Sud de la France... Les bénévoles des groupes locaux construisent des contentieux et projets de recherche-action permettant à Notre Affaire à Tous de diffuser sa plus-value au plus près des enjeux locaux.

LYON

Depuis six ans maintenant, Notre Affaire à Tous - Lyon met en place dans la région lyonnaise des partenariats avec des associations, des avocat·es, des établissements d'enseignement supérieur, des personnalités publiques et des collectivités territoriales. Les axes de travail sont interdépendants : santé environnementale, justice pénale environnementale, inégalités environnementales, accès au droit, sensibilisation.

Pour son fonctionnement, l'association a pu compter sur le travail d'une quinzaine de bénévoles, et le soutien de 140 adhérent·es.

Notre Affaire à Tous - Lyon a poursuivi en 2025 son insertion dans le paysage politique et militant lyonnais et développe un véritable réseau afin de structurer durablement le groupe local et ses actions. Les bénévoles ont ainsi participé à différents événements organisés par d'autres associations, créé des partenariats privilégiés, et dialogué avec différent·es acteur·ices institutionnel·les locaux·ales. Le groupe est désormais une référence juridique en matière de justice climatique et de santé environnementale au sein de l'agglomération lyonnaise et à l'échelle régionale.

Lors de l'Assemblée générale du groupe local, réunie le 22 février 2025, le bureau du conseil d'administration a été renouvelé : il est désormais composé de Jeanne Fleury comme nouvelle présidente, Léna Curien comme secrétaire, et Emma Feyeux comme trésorière.



- **PFAS dans la Vallée de la chimie - Pour que les pollueurs respectent la loi !**

L'année a été active pour le groupe lyonnais sur le front de la lutte contre les PFAS. Les bénévoles locaux ont ainsi grandement contribué au relais local des actions engagées par l'association. En particulier, ils ont participé à la mobilisation dans la Vallée de la chimie menée entre février et juin 2025 pour construire ce qui est depuis devenu Le Procès des 200 contre les PFAS, une des plus grandes actions civiles contre les PFAS d'Europe, aux côtés du collectif citoyen PFAS contre Terre et du cabinet Kaizen avocat. Plusieurs réunions publiques sur le territoire, des webinaires, des permanences juridiques ont été organisés afin de répondre aux questions de chacun·e et de les accompagner dans cette démarche d'ampleur.

Par ailleurs, une grande victoire a été célébrée, marquant l'aboutissement d'un [plaidoyer](#) entamé auprès des collectivités et des acteur·ices locaux·les il y a trois ans. En effet, la création de l'institut écocitoyen du territoire lyonnais a été officialisée en octobre 2025, entérinant la mise en place d'un outil nécessaire pour la santé environnementale locale. Il œuvrera ainsi à la production, la mutualisation et la diffusion de connaissances scientifiques sur les polluants et leurs impacts, à rendre ces connaissances accessibles et actionnables par les parties prenantes. Son objectif est d'associer les citoyen·nes à toutes les étapes du processus de recherche scientifique et à favoriser le dialogue entre les acteur·ices concerné·es afin d'être alerté·es.



- **Pôle Education-sensibilisation.**

Le groupe éducation - sensibilisation a promu le jeu de procès fictif à destination des collèges et lycées, pour permettre aux élèves de s'approprier les enjeux soulevés par l'installation d'un complexe pétrolier dans une commune : "L'Affaire PetrolX, un procès fictif pour apprendre à préserver l'environnement par le droit". Cette année, ce jeu a été diffusé dans différentes classes de la région jusqu'à la fin de l'année scolaire, ainsi que dans des événements associatifs locaux, et a recueilli de très bons retours. Le groupe lyonnais a également participé à la tournée des universités organisée dans le cadre des 10 ans de l'association, en accueillant l'étape lyonnaise : une conférence animée par les juristes bénévoles du groupe local le 24 mars, à l'Université Lyon III.

- **Droit pénal de l'environnement et Pôles Régionaux Environnement.**

En 2025, les bénévoles de Notre Affaire à Tous - Lyon ont ouvert un nouvel axe de travail, autour de la justice pénale environnementale. Après plusieurs mois de travail mené par les bénévoles et la clinique de Sciences Po Toulouse, le rapport portant sur les « Cinq ans de Pôles Régionaux Environnementaux : état des lieux d'un nouveau pôle judiciaire spécialisé pour la protection du Vivant » a été publié en décembre 2025. Issu de plusieurs entretiens avec des acteur·ices de ces dispositifs, Notre Affaire à Tous - Lyon publie ce bilan et propose 10 recommandations pour l'amélioration de la justice pénale et civile environnementale en France. Un webinaire de présentation de ce rapport a été organisé, avec la participation de Vincent Delbos et Juliette Guittard, et la diffusion de ces réflexions auprès des praticien·nes du droit se poursuit.



MÉDITERRANÉE

Au début de l'année 2025, le nouveau groupe local, Notre Affaire à Tous - Méditerranée, a fêté sa première année d'existence.

Son objectif est d'échanger sur le souhait et l'opportunité de bâtir un projet spécifique aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux en Provence Alpes Côtes d'Azur et ses alentours. En effet, au sein de ce territoire se concentrent de nombreuses problématiques liées aux impacts du dérèglement climatique, telles que la préservation de la façade méditerranéenne, la forte pollution de l'air causée par des sources multiples, les risques industriels, les inégalités climatiques ou encore la gestion de l'eau, autant de sujet qui donnent matière à réflexion aux membres de Notre Affaire à Tous - Méditerranée.

Notre Affaire à Tous - Méditerranée a confié un sujet de réflexion à la clinique juridique de l'université Aix-Marseille concernant la pollution atmosphérique émise par le transport maritime de loisir. Les étudiant·es qui ont travaillé sur le sujet pendant 6 mois en 2024 ont produit leur rapport fin janvier 2025. Ce rapport très dense, de près de 200 pages, a servi de base aux réflexions des bénévoles sur les actions pouvant être envisagées en la matière. Des travaux ont également été menés sur les subventions publiques accordées au secteur des croisières.

À l'occasion des 10 ans de Notre Affaire à Tous, le 30 janvier 2025, deux membres de Notre Affaire à Tous - Méditerranée ont animé une conférence à Sciences Po d'Aix-en-Provence sur la justice climatique et l'Affaire du Siècle, dans le cadre de la tournée des universités de l'association.



PARIS

En 2025, le groupe parisien a poursuivi son travail approfondi à travers l'accompagnement de cliniques juridiques. Le groupe local connaît par ailleurs une nouvelle dynamique à partir de la seconde moitié de l'année, en accueillant un second référent à la coordination du groupe.

Cette année a permis au groupe de renforcer sa visibilité auprès d'acteur·ices locaux·les et de partenaires lors d'interventions ou participation à des événements qui abordaient des thèmes de justice environnementale.

Ce fut le cas des ciné-débats, l'un sur la protection des océans, l'autre sur les risques liés aux polluants éternels (PFAS), organisés par le Conseil local de la transition écologique de la mairie de Bagneux dans le cadre de l'événement « Bagneux Respire ! ». Puis, lors de la projection de la pièce de théâtre « Trop beau pour y voir », de Béatrice Bienville et Yassim Ait Abdelmalek, au Théâtre 13, sur l'histoire du chlordécone aux Antilles.

Notre Affaire à Tous - Paris-Île de France compte désormais un groupe de bénévoles "actif·ves" de 6 personnes permettant la circonscription de thématiques de travail qui s'articulent autour de trois axes :

- Des projets pédagogiques et de sensibilisation sur le modèle du groupe de travail "éducation/sensibilisation" ;
- La création de partenariats avec des collectivités territoriales et des établissements d'enseignement supérieurs ;
- L'accompagnement d'associations locales ou de collectifs pour du plaidoyer sur des thèmes ayant trait à la justice environnementale (habitat indigne, climat etc.).

Les moments de convivialité mensuels sont ancrés dans la pratique depuis maintenant 3 ans. Ils permettent aux adhérent·es de se retrouver en présentiel, d'accueillir de nouveaux bénévoles et d'échanger avec les bénévoles des autres groupes de travail avec qui une coordination s'effectue régulièrement.

LA VIE ASSOCIATIVE

Côté vie associative, Notre Affaire à Tous a pu renforcer son action interne pour outiller les groupes de travail et créer une dynamique bénévole. Afin de se retrouver autour de moments conviviaux physiques avec les bénévoles, adhérent·es et sympathisant·es, Notre Affaire à Tous continue d'organiser chaque deuxième jeudi du mois un « apéro » dans un lieu dans Paris. La présence de l'association sur temps engagés et festifs, comme le Delta festival à Marseille ou Les Résistantes en Basse-Normandie, permet également de créer des liens forts entre ses membres.

L'[Académie NAAT](#) s'est développée tout au long de l'année 2025, proposant des formations internes mensuelles aux adhérent·es de l'association autour d'échanges avec des expert·es invité·es, sur des sujets variés comme le préjudice écologique, les aires marines protégées, le green backlash, les enjeux juridiques autour de l'intelligence artificielle, le droit de la transition agroécologique, ou encore la défense pénale des défenseur·es de l'environnement.

2025, UNE ANNÉE SPÉCIALE : LES 10 ANS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS

- **Une tournée des universités**

À l'occasion de ses 10 ans, Notre Affaire à Tous a organisé une tournée des universités en France, pour échanger avec les personnes intéressées sur ces 10 années de combats pour la justice climatique et environnementale, et les grandes tendances du droit de l'environnement et du climat.

Nous souhaitons illustrer comment le droit, dans toutes ses branches, a pu et peut encore évoluer pour mieux prendre en compte la triple crise environnementale, au travers d'exemples d'actions emblématiques que nous avons portées, comme l'Affaire du Siècle qui a fait condamner l'État pour inaction climatique ou les recours contre Total Énergies, mais aussi mettre en avant les obstacles et mises en dangers juridiques actuelles à la lutte contre la crise environnementale. Et bien sûr, que ces sujets puissent être mis en débat.

Entre janvier et décembre, nous avons ainsi échangé avec plusieurs centaines de personnes, à l'occasion des étapes de la tournée à Aix-en-Provence, Lille, Toulouse, Lyon, Rennes, Toulon, Grenoble et Amiens, aux côtés d'enseignant·es des facultés hôtes, d'acteur·ices associatif·ves locaux·les (comme Eaux et Rivières de Bretagne à Rennes), de magistrat·es (comme Jean-Christophe Duchon-Doris, ancien président du TA de Paris, actuel président de la CAA de Marseille, qui a rejoint l'étape toulonnaise) ou d'avocat·es (à l'image de Corinne Lepage, présente à Grenoble).



- **Notre Anniv' à Tous : célébrer 10 ans de lutte**

Afin de célébrer ensemble le chemin parcouru pendant cette décennie et marquer cette étape comme il se doit, à la suite de notre Assemblée générale, nous avons organisé une soirée d'anniversaire au Consulat (Paris) le samedi 4 octobre. Au programme : des rencontres, prises de parole, témoignages, et une bonne dose de musique pour fêter cet anniversaire. Cette soirée a réuni les différentes générations de personnes investies dans les projets de l'association, qu'il s'agisse des membres fondatrices, des dirigeant·es actuel·les, des salarié·es actuel·les et passé·es, des partenaires historiques ou plus récent·es, etc...

Pour revivre cette soirée en image : [rendez-vous sur notre chaîne YouTube](#)

- **« The Climate Litigation Conference : Reflecting Upon Ten Years of Climate Litigation and Looking Beyond » : le mouvement des contentieux climatiques réuni au coeur de l'Europe**

Enfin, Notre Affaire à Tous a souhaité clôturer ses 10 ans en réunissant les acteur·ices du mouvement mondial des contentieux climatiques pour une conférence passionnante. À la veille des 10 ans de l'Accord de Paris, et au cœur du Parlement européen, qui a vu une alliance historique entre la droite et l'extrême droite lancer l'assaut contre le Green Deal, l'événement a fait salle comble autour de trois table-rondes :

- 10 ans de contentieux climatiques visant les États.
- Droit climatique des entreprises et considérations économiques
- Pertes et préjudices : la nouvelle perspective en matière de contentieux climatiques ?

Retrouvez le [panel des participant·es sur notre site internet](#).



The Climate Litigation Conference au Parlement européen (Bruxelles). Photo © Massalé Touré

RESSOURCES HUMAINES

L'équipe salariée de Notre Affaire à Tous s'est stabilisée en 2025 ne comptant que l'arrivée d'une nouvelle juriste au sein du pôle multinationales pour accompagner l'association sur les cas relatifs à la déforestation et sur le Loss and Damage. Par ailleurs, l'association a entamé les démarches pour salarier un prestataire historique et très important sur les sujets juridiques de l'association. Enfin, l'équipe a de nouveau été renforcée par des alternances en communication ainsi que des stagiaires juristes et élèves-avocat-es. Au total, Notre Affaire à Tous compte maintenant plus d'une quinzaine de personnes pour porter les projets et faire vivre l'association.

Le rôle de l'équipe salariée est toujours le même : piloter les différents projets portés par l'association, suivre les coalitions avec les partenaires et assurer l'interface avec les bénévoles, les groupes de travail et les groupes locaux. Par ailleurs, le Délégué Général et également certain-es salarié-es et bénévoles sur des sujets spécifiques assurent un lien régulier avec le Conseil d'administration.

Afin que les salarié-es puissent travailler dans les meilleures conditions, l'association tente d'offrir un cadre de travail confortable et respectueux de l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle avec un point de vigilance sur le "burn out associatif" et le fort engagement de certain-es salarié-es dans le monde associatif.

Enfin, l'association s'est également appuyée sur divers accompagnements sur les questions de ressources humaines. D'une part, par Kanoon, un cabinet spécialisé en droit du travail afin d'être sûr d'être totalement en règle tant pour la structure que pour les salarié-es. Et d'autre part, par Sillages sur les questions de structuration et de processus de ressources humaines afin de continuer la professionnalisation de l'association.



Une partie de l'équipe.

COMMUNICATION

Communication interne

L'association utilise différents outils de communication interne pour coordonner les différents groupes de travail : listes mails spécifiques à chaque groupe, groupes de messageries, drive commun, ...

Nos newsletters ont été l'occasion de sensibiliser le plus grand nombre et de faire le lien avec nos soutiens, nos adhérent·es et nos bénévoles.

- **La newsletter mensuelle** revient sur les actualités de l'association du mois passé et l'agenda du mois à venir.
- **La revue IMPACTS** sensibilise aux questions d'inégalités climatiques en mettant en lumière le lien entre la crise climatique et les inégalités sociales.
- **La newsletter des affaires climatiques** met en lumière les batailles juridiques à travers le monde pour faire de la justice climatique et de la justice sociale une réalité.
- **La newsletter interne**, qui permet de faire le récapitulatif des actualités internes, externes, des groupes de travail et de notre vie associative.

LES PUBLICATIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS



Benchmark de la vigilance climatique des multinationales 2025



Manuel militant : comprendre les injustices et agir



Rapport "Cinq ans de Pôle Régionaux Environnementaux : état des lieux d'un nouveau pôle judiciaire spécialisé pour la protection de l'environnement"



Rapport "Agir contre les discriminations environnementales d'accès à l'eau potable dans les territoires dits d'Outre-mer"

Communication externe

La communauté de Notre Affaire à Tous sur les réseaux sociaux a par ailleurs augmenté.

Nombre de personnes qui nous suivent par réseau social :

	Facebook :	26 819	(-193*)
	Instagram :	27 564	(+4 336*)
	LinkedIn :	15 802	(+3 773*)
	Threads :	3 342	(+410*)
	Bluesky :	1 216	

*variation du nombre d'abonné-es par rapport à 2024

Au 31 décembre 2025, l'association comptait 427 adhérent-es.

« LES MEILLEURS POSTS DE L'ANNÉE 2025 »



FACEBOOK



INSTAGRAM



LINKEDIN

BILAN FINANCIER



En 2025, Notre Affaire à Tous continue sa collaboration avec le Crédit Coopératif, une banque avec des valeurs similaires aux nôtres, afin d'avoir une cohérence entre nos campagnes et les actions à notre échelle.

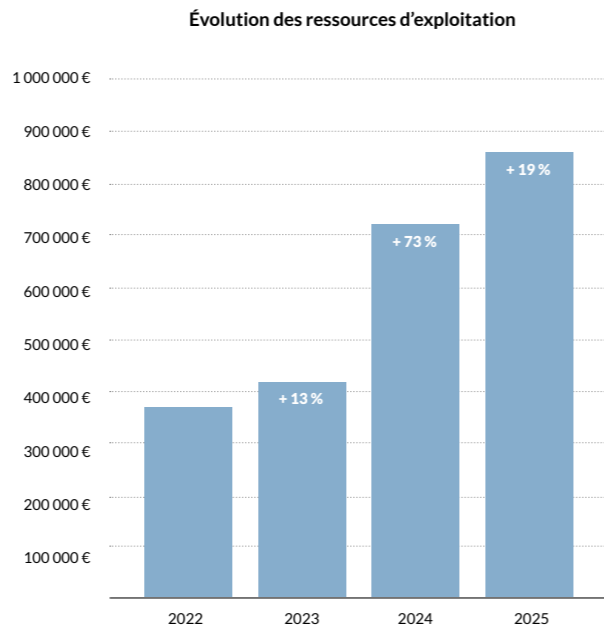
Cette banque a choisi notamment de ne pas financer les énergies fossiles (100% de son portefeuille à l'énergie est dédié aux énergies renouvelables) ce qui lui permet d'être parmi les banques françaises les moins émettrices en carbone* (près de 4 fois moins que la moyenne des banques en France), mais aussi de ne pas travailler avec les paradis fiscaux.

*Source Carbone 4

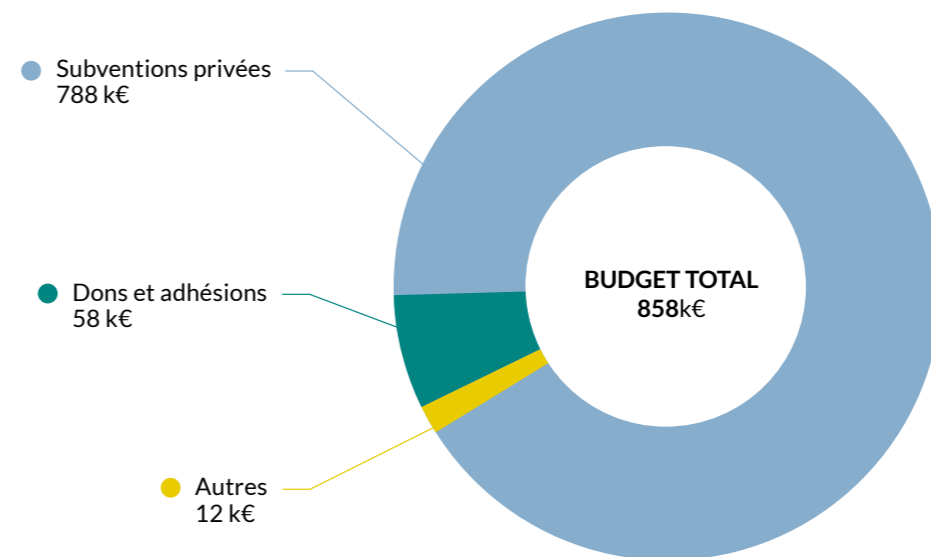
LES RESSOURCES

Les dons et adhésions sont toujours en légère croissance et atteignent 58k€ en 2025, mais le financement de Notre Affaire à Tous continue de se structurer principalement autour de subventions privées. Nous veillons à ce que nos financements soient le plus pérennes possibles et privilégions dans la mesure du possible des subventions pluriannuelles et globales afin de maintenir une stabilité pour toute l'équipe salariée et l'association.

Comme les années précédentes, certains financements étaient fléchés vers des dépenses liées à des projets spécifiques comme le pôle Multinationales - FILE (Foundation for International Law for Environment), Rockefeller Brothers Foundation, OpenSociety Foundation ; et d'autres axes de l'association (Inégalités, Droit de l'Environnement, ...) - European Climate Foundation, Patagonia, Léa nature. À l'inverse, d'autres financeurs nous ont permis de financer les dépenses courantes et de fonctionnement dans le cadre de partenariats globaux tels qu'un financeur historique comme Un Monde par Tous et aussi un nouvel acteur, P3C. Ces financements globaux nous donnent par ailleurs l'occasion de financer les projets et activités ne faisant pas ou peu l'objet de financements spécifiques.



Au total, notre budget 2025 est de nouveau en augmentation par rapport à 2024 (+19%) pour atteindre 858 k€, comprenant 58k€ de dons et adhésions.



Nos financeurs :

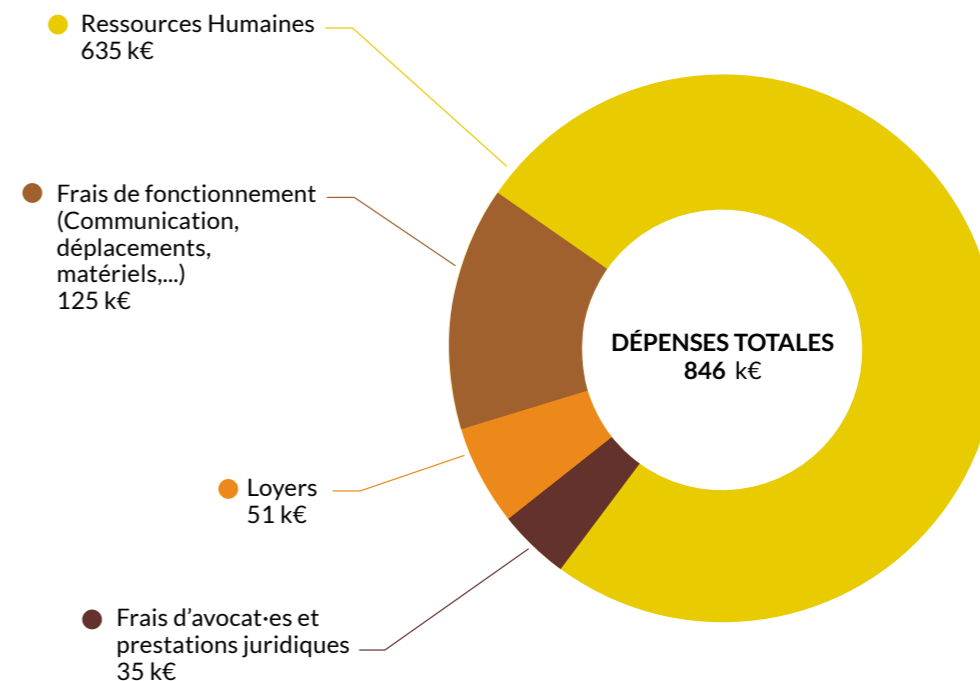
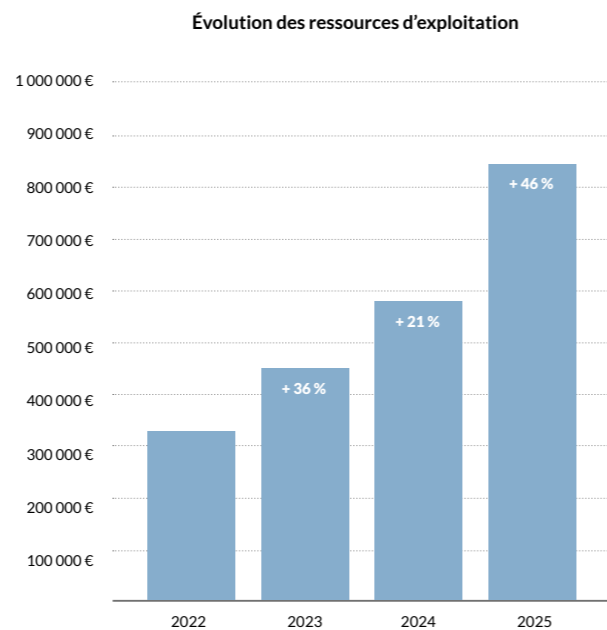


LES DÉPENSES

Comme les années précédentes, la part des dépenses dédiées aux ressources humaines reste la plus importante en 2025 - 75% des dépenses totales. Ceci est toujours dû à la professionnalisation de l'association avec 12 personnes dans l'équipe salariée accompagnée de 3 stagiaires et une alternante tout au long de l'année. Ainsi, nos dépenses RH ont augmenté (+27%) par rapport à 2024 (607 k€ au total).

Les autres postes de dépenses correspondent principalement aux loyers, aux frais d'avocat·es et aux frais de fonctionnement tels que la communication ou les déplacements. Certaines dépenses ont fortement augmenté liées à des événements organisés pour les 10 ans de l'association.

Au cours de l'année 2025, notre gestion et analyse financière de nos dépenses à la fois passées et prévisionnelles s'est encore affinée. Nos dépenses augmentent de nouveau dans la même proportion que nos recettes (+49% vs. +42%) ce qui nous permet de continuer sereinement la phase de structuration de l'association.





MERCI ET BRAVO !

Ce rapport d'activité ne saurait s'achever sans féliciter tous·tes celles et ceux qui font vivre l'association chaque jour : que chacun·e soit persuadé·e que nos victoires sont une œuvre collective, et que chaque contribution est précieuse.

Merci à tous·tes les bénévoles, et en particulier aux référent·es des groupes thématiques et des groupes locaux ;

Merci à l'équipe salariée, qui démontre chaque jour son engagement sans faille et ;

Merci au Conseil d'administration de veiller à l'épanouissement de l'association et à son intégrité.

Et bien entendu **merci à l'ensemble de nos membres, donateur·ices, partenaires et financeurs** pour leur confiance constante.

Notre engagement commun est le meilleur antidote face aux turpitudes du monde !



Lancée en 2015, Notre Affaire à Tous est une association qui utilise le droit comme un levier stratégique de lutte contre la triple crise environnementale - climat, biodiversité, pollution. Elle défend une vision du droit en faveur de la justice sociale et des communautés premières concernées.

Après avoir obtenu la condamnation de l'État dans l'Affaire du Siècle, l'association continue d'agir en justice à l'échelle locale, nationale et européenne. Elle est ainsi à l'origine de recours systémiques contre l'inaction des pouvoirs publics (Justice pour le Vivant, Soif de justice...) et l'impunité des multinationales (Total, BNP, Arkema...).

À travers un réseau de citoyen·nes mobilisé·es, Notre Affaire à Tous œuvre pour repousser les frontières du droit en faveur d'un système démocratique, protecteur du Vivant et des droits fondamentaux.

www.notreaffaireatous.org